

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Nous avons été saisis par des agents des SIP du département concernant la décision prise en Comité Technique d'organiser un accueil téléphonique lors du pont naturel du vendredi 27 mai 2022.

Il apparaît que cette mesure vous est imposée par une directive nationale de Novembre 2021 selon laquelle cette permanence se ferait uniquement sur la base du volontariat en télétravail.

N'ayant pu participer physiquement à ce CTL mais ayant été informé ultérieurement, nous nous permettons de vous saisir directement. En effet, les agents ont du mal à comprendre cette décision au regard des remarques principales (et non exhaustives) suivantes qu'ils nous ont demandé de vous transmettre :

- d'autres départements n'ont pas pris cette mesure (un exemple proche : le Var)
- c'est un pont qui se limite à 3 jours et par le passé les services ont géré des ponts plus longs
- que se passe t il s'il n y a pas de volontaires?
- les usagers pensent que ce jour là nous faisons le pont puisque c'est un usage récurrent
- les agents souhaitent faire le pont ce jour là (surtout ceux dont les enfants n'ont pas école ce jour là)
- ce jour est un vendredi et les usagers peuvent attendre raisonnablement le lundi pour avoir une réponse

Nous soutenons ces demandes, car cette situation n'est pas acceptable et peut :

- ouvrir la porte à des dérives dans l'avenir
- va à l'encontre de la politique de limitation des risques psycho sociaux (risques de pressions psychologiques sur les agents de la part d'une hiérarchie trop zélée)
- crée une rupture d'égalité entre différentes catégories de métiers

Par ailleurs, si cela se fait, quelles sont les mesures de compensations prévues ?

La publication dans Ulysse local a provoqué de l'émotion parmi les agents des SIP. Elle soulève plusieurs questions de principe qui requièrent une clarification de votre part.

Dans l'attente de ces compléments d'information, en vous demandant si une reconsidération de cette mesure est éventuellement possible, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de nos sincères salutations.

Henri STRANGIO

Secrétaire Départemental section CFTC DDFIP06